

Notice d'utilisation COSOLUCE pour le paramétrage dans Ambre : Bascule vers la nomenclature M57

1. Introduction.....	2
2. Création du dossier Budget Primitif	2
3. Fongibilité des crédits	5
4. RAR sur des articles inutilisables en M57.....	5
5. Autorisations de programme	9
6. Autorisations d'engagement	10

1. Introduction

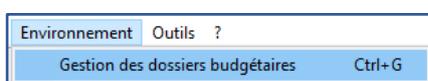
Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ce document décrit les différentes manipulations relatives au passage à ce plan de compte dans Ambre et les nouveautés de celui-ci par rapport au référentiel M14.

2. Création du dossier Budget Primitif

Il faudra au préalable que l'exercice 2024 ait été créé dans Corail (cf. **Notice d'utilisation COSOLUCE pour le paramétrage dans Corail : Bascule vers la nomenclature M57, 4. Création de l'exercice 2024**).

Menu *Environnement - Gestion des dossiers budgétaires*



Cliquer sur le bouton **Ajouter**

Onglet *Dossier budgétaire*

Description :

- ▶ **Budget / CA** : Choisir **Budget Primitif** dans la liste
- ▶ **Année** : Saisir **2024**
- ▶ **Collectivité** : Sélectionner le nom de la collectivité dans la liste
- ▶ **Titre** : en cliquant dans la zone blanche, le nom de la collectivité est repris, vous pouvez l'adapter
- ▶ **Autre ligne** : le libellé **BP 2024** s'inscrit automatiquement
- ▶ **N° INSEE** : modifier le N° INSEE **si nécessaire**
- ▶ **Poste comptable** : saisir le nom de votre trésorerie

Ne cocher pas la case **Reprendre un dossier existant**.

- Cadre comptable et présentation

Budget principal (par défaut) Budget annexe Budget autonome

M14 Collectivité
 M22 CCAS
 M31 (non géré) Caisse des écoles
 M4 Généraliste M157 Association
 M41 (modèle M4x) M157 Syndicat
 M42 (modèle M4x) M832
 M43 (modèle M4x) EPCJ
 M49 (modèle M4x)
 M52 (modèle M14)
 M57

Fonctionnel
 Détaillé (développé)
 Simplifié (abrégé)

Spécificités budgétaires :

Ancienne association syndicale autorisée
 Budget assujéti à la TVA
 Commune de moins de 500 h. ayant opté pour une présentation de moins de 3500 h.

Cliquer sur le bouton radio **M57**. Et choisissez le niveau de détail (Fonctionnel, détaillé, simplifié)

On a alors la fenêtre suivante :

Confirmation

Voulez-vous intégrer les restes à réaliser de l'exercice précédent (CA voté avant le vote du budget) ?

On aura ensuite selon les cas trois fenêtres possibles :

- Si un plan de compte simplifié a été choisi, on aura :

Confirmation

Attention ! vous voulez créer un budget paramétré :
* M57 - Simplifié (abrégé).

Depuis un exercice de Corail paramétré :
* M14 Collectivité (Détaillé/développé).

Voulez-vous continuer ?

- Si un plan de compte détaillé a été choisi, on aura :

Confirmation

Attention ! vous voulez créer un budget paramétré :
* M57 - Détaillé (développé).

Depuis un exercice de Corail paramétré :
* M14 Collectivité (Détaillé/développé).

Voulez-vous continuer ?

- Si un plan de compte fonctionnel a été choisi, on aura :

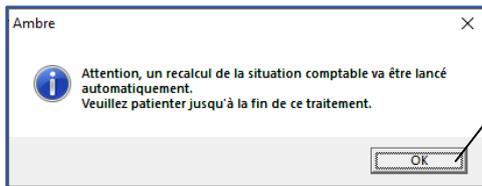
Confirmation

Attention ! vous voulez créer un budget paramétré :
* M57 - Fonctionnelle.

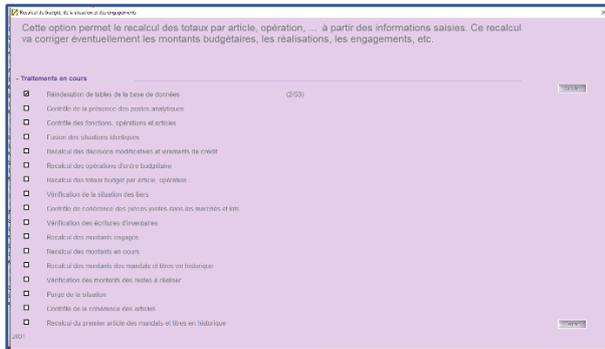
Depuis un exercice de Corail paramétré :
* M14 Collectivité (Détaillé/développé).

Voulez-vous continuer ?

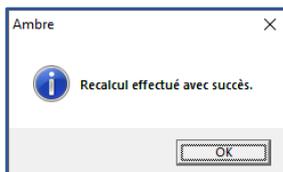
Sauf erreur lors de la sélection du niveau de détail du plan de compte, cliquer sur **Oui**.



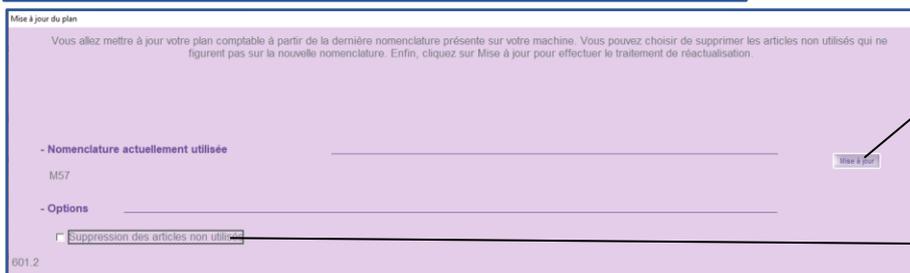
Ambre va recalculer la situation comptable une fois que vous aurez cliqué sur **Ok**.



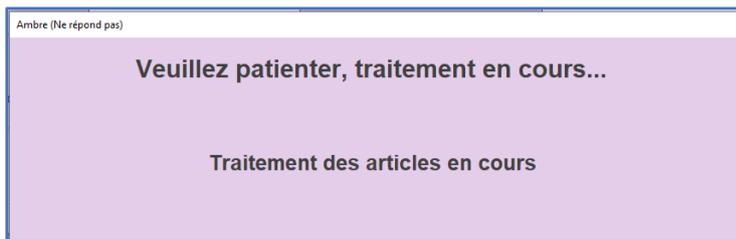
Une fois le recalcul terminé, la fenêtre suivante s'affiche :



Le logiciel crée ensuite le plan de compte pour le budget primitif :



Il vous propose de mettre à jour le plan comptable avec la nomenclature M57 et vous offre la possibilité de supprimer les articles non utilisés.



Une fois la mise à jour du plan comptable terminée, le dossier budgétaire est prêt pour la saisie.

3. Fongibilité des crédits

Comme dans Corail, il existe un paramétrage dans Ambre concernant la fongibilité des crédits (cf.

Notice d'utilisation COSOLUCE pour le paramétrage dans Corail : Bascule vers la nomenclature M57).

Il se trouve dans **Environnement/Gestion des dossiers budgétaires** onglet **Budget et réglages (1)** :

Dossier budgétaire | Budget et réglages (1) | Budget et réglages (2)

- Niveau (modalités) de vote

Vote de l'investissement : Par chapitre Par article

Vote du fonctionnement : Par chapitre Par article

Vote avec opérations Avec vote formel sur chacun des chapitres

Taux fongibilité des crédits : Inv. % Fon. %

Type de provisions : Provisions semi-budgétaires Provisions budgétaires

N° délib. :

Date délib. :

Col. budget pour mémoire : Total Budget Budget Primitif

Vote du budget : Sans reprise des résultats de l'exercice N-1 Avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du CA N-1 Avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

- Environnement de travail

Utiliser les opérations d'investissement Les emprunts proviennent de RUBIS (dette COSOLUCE)

Utiliser les postes analytiques 1 Utiliser les postes analytiques 2 Saisir un budget analytique

- Divers

Propositions saisies : Propositions nouvelles Propositions globales

Ne pas détailler les articles par vote

Ne pas montrer le cumul par article dans les listes de contrôle

Le compte administratif est voté avant le vote du budget

Montants arrondis à l'impression

Récupération automatique des restes à réaliser de la comptabilité

Régime des AP / AE adopté au RBF

4. RAR sur des articles inutilisables en M57

Comme, dans l'onglet **Budget et réglage (1)**, la case **Récupération automatique des restes à**

réaliser est cochée, les montants des RàR définis dans Corail sont récupérés même si l'article d'imputation n'est plus dans le plan de compte M57 :

Dossier budgétaire | Budget et réglages (1) | Budget et réglages (2)

- Niveau (modalités) de vote

Vote de l'investissement : Par chapitre Par article

Vote du fonctionnement : Par chapitre Par article

Vote avec opérations Avec vote formel sur chacun des chapitres

Taux fongibilité des crédits : Inv. % Fon. %

Type de provisions : Provisions semi-budgétaires Provisions budgétaires

N° délib. :

Date délib. :

Col. budget pour mémoire : Total Budget Budget Primitif

Vote du budget : Sans reprise des résultats de l'exercice N-1 Avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du CA N-1 Avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

- Environnement de travail

Utiliser les opérations d'investissement Les emprunts proviennent de RUBIS (dette COSOLUCE)

Utiliser les postes analytiques 1 Utiliser les postes analytiques 2 Saisir un budget analytique

- Divers

Propositions saisies : Propositions nouvelles Propositions globales

Ne pas détailler les articles par vote

Ne pas montrer le cumul par article dans les listes de contrôle

Le compte administratif est voté avant le vote du budget

Montants arrondis à l'impression

Récupération automatique des restes à réaliser de la comptabilité

Régime des AP / AE adopté au RBF

Il est néanmoins possible de transposer les montants pour ces articles sur les articles correspondants dans le nouveau plan de compte.

Pour cela, il faudra venir décocher la case et cliquer sur **Valider** :

Dossiers budgétaires COMMUNE DE STE COLOMBE DE VILLENEUVE

Dossier budgétaire Budget et réglages (1) Budget et réglages (2)

- Niveau (modalités) de vote

Vote de l'investissement : Par chapitre Par article

Vote de fonctionnement : Par chapitre Par article

Vote avec opérations Avec vote formel sur chacun des chapitres

Taux fongibilité des crédits : %

Type de provisions : Provisions semi-budgétaires Provisions budgétaires

N° délib. :

Date délib. :

Col. budget pour mémoire : Total Budget Budget Primitif

Vote du budget : Sans reprise des résultats de l'exercice N-1 Avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du CA N-1 Avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

- Environnement de travail

Utiliser les opérations d'investissement Les emprunts proviennent de RUBIS (dette COSOLUCE)

Utiliser les postes analytiques 1 Utiliser les postes analytiques 2 Saisir un budget analytique

- Divers

Propositions saisies : Propositions nouvelles Propositions globales

Ne pas détailler les articles par vote Ne pas montrer le cumul par article dans les listes de contrôle Le compte administratif est voté avant le vote du budget Montants arrondis à l'impression Récupération automatique des restes à réaliser de la comptabilité

1- Menu Saisie du budget, les RAR sont toujours présents.

Dans mon exemple les RAR sont en **Investissement – Opération d'équipement** :

Opération	Désignation
20211	Travaux d'aménagement et de réorganisation
20212	ACCESSIBILITE
20231	Creation d'une aire multisport

Budget par opération						
	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024		
Budget dépenses	373 368,00	744 000,00	792 000,00	677 425,00		
Réalisation dépenses	9 346,00	13 991,10	27 928,51	0,00		
Budget recettes	339 000,00	558 800,00	534 800,00	0,00		
Réalisation recettes	0,00	0,00	8 466,00	0,00		
				677 425,00	Besoin de financement	

Article	Reste à réaliser	Vote	Budget Préc.	Réalisé	Solde	Mémo
21318	677 425,00	0,00	684 000,00	6 574,47	677 425,53	
21031	0,00	0,00	18 000,00	19 090,04	-1 090,04	
21033	0,00	0,00	0,00	864,00	-864,00	
2131	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total	677 425,00	0,00	702 000,00	27 028,51	674 971,49	

Article	Reste à réaliser	Vote	Budget Préc.	Réalisé	Solde	Mémo
1311	0,00	0,00	217 000,00	0,00	217 000,00	
1641	0,00	0,00	256 800,00	0,00	256 800,00	
Total	0,00	0,00	534 800,00	8 466,00	526 334,00	

Les RAR apparaissent bien à l'article 21318 mais il n'est plus utilisable en M57.

La trésorerie demande de le mettre au 2131.

- Ajouter la ligne à l'article 2131 avec le montant qui est actuellement sur la ligne 21318. Une fenêtre s'ouvre, cliquer sur **Ok**.

- Dépenses d'investissement

Article	Reste à réaliser	Proposition	Budget Préc.	Réalisé	Solde	Mémo
2031	0,00	0,00	18 000,00	19 590,04	-1 590,04	
2033	0,00	0,00	0,00	864,00	-864,00	
2131	677425,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total :	677 425,00			27 028,51	674 971,49	

2131 = Bâtiments publics

- Recettes d'investissement

Ambre

Attention ! Vous venez de modifier des restes à réaliser sur un budget primitif alors qu'il ne faudrait pas car le CA est voté !

OK

- Sur la ligne article 21318, mettre le montant des RAR à 0. Une fenêtre s'ouvre, cliquer ok.

- Dépenses d'investissement

Article	Reste à réaliser	Proposition	Budget Préc.	Réalisé	Solde	Mémo
21318	0,00	0,00	684 000,00	6 574,47	677 425,53	
2031	0,00	0,00	18 000,00	19 590,04	-1 590,04	
2033	0,00	0,00	0,00	864,00	-864,00	
2131	677 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total :	1 354 850,00			27 028,51	674 971,49	

21318 = Autres bâtiments publics

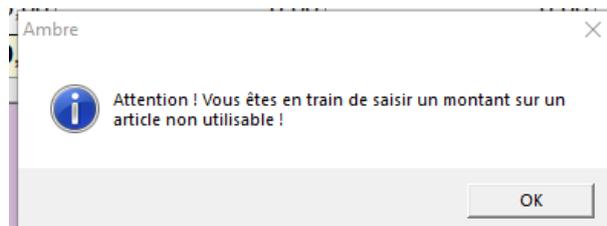
- Recettes d'investissement

Ambre

Attention ! Vous venez de modifier des restes à réaliser sur un budget primitif alors qu'il ne faudrait pas car le CA est voté !

OK

Une fenêtre d'avertissement s'ouvre :



En effet, nous avons mis 0 sur un article non utilisable (21318).

Vous pouvez valider ce message.

Une fois que tous vos RAR sont sur des articles utilisables, vous pourrez, même si le BP n'est pas finalisé dans Ambre, passer les propositions en votes et transférer en comptabilité en utilisant le réglage affiché ci-dessous :

Transfert du budget en comptabilité

Ce transfert va inscrire les montants votés dans la comptabilité. Vous pouvez transférer en comptabilité plusieurs fois : chaque transfert remplace les montants existants.

Transférer

- Montants votés dans la comptabilité

- Transférer les propositions nouvelles et les restes à réaliser
- Transférer les propositions nouvelles uniquement (Restes à réaliser conservés en comptabilité)
- Intégrer les restes à réaliser aux propositions nouvelles (Restes à réaliser effacés en comptabilité)

Fermer

401

Dans CORAIL :

Menu Situations - Situation comptable

On retrouve bien nos RAR sur l'article 2131 et l'article 21318 n'apparaît plus.

Situation Comptable DEPENSES Situation comptable

- Présentation

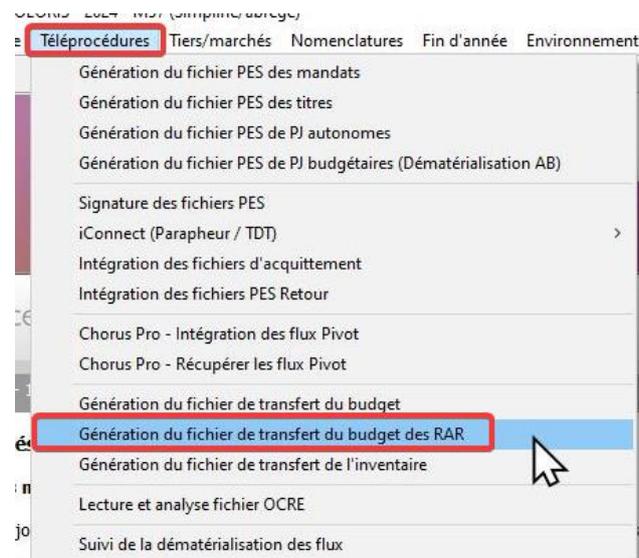
Présentation : **Par Opérations et Articles** Détailler le budget Engagements et en cours % de réalisation

- Critères de recherche

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	BP	BS	DM+VC	R.A.R. 2023	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
20211	Travaux d'aménagement	2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	677 425,00	677 425,00	0,00	677 425,00	0,00	0,00	677 425,00	0,00
20231	Creation d'une aire	2113	Terrains aménagés a	0,00	0,00	0,00	110 800,00	110 800,00	0,00	110 800,00	0,00	0,00	110 800,00	0,00

Vous pourrez ensuite transmettre vos reports à la trésorerie :

Menu Téléprocédure – Génération du fichier de transfert du budget



Génération du fichier de transfert du budget des RAR (Protocole Indigo)

- Méthode de transfert

Comme un Budget Primitif Comme Budget Supplémentaire

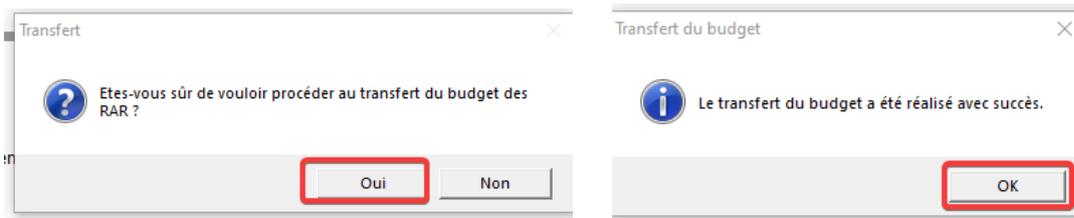
- Type de transfert

Remplacer le budget déjà transféré (Substitution) Ajouter au budget déjà transféré (Cumul)

- Répertoire de transfert

Répertoire de transfert : C:\Transfert_Tresorerie\Comptabilité\Commune\

307



Après la génération vous pouvez cliquer sur relecture



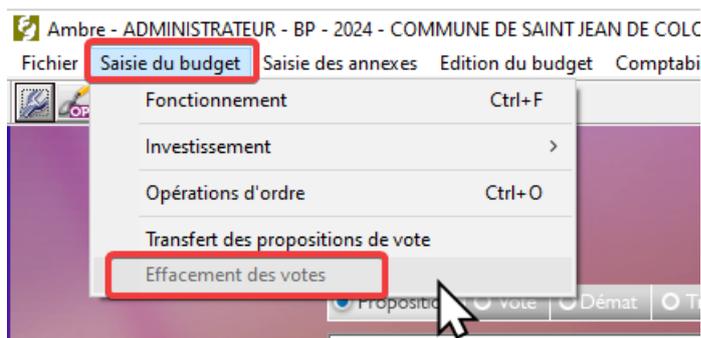
Je retrouve bien mes RAR.

Fichier BUDGET du 28/11/2023 11:00:27 (Budget des RAR) Collectivité

Budget	Sens	Article	Fonction	Operation	Montant
Primitif	Dépense	165		0000000000	1 250,00
Primitif	Dépense	2051		0000000000	1 402,00
Primitif	Dépense	2113		0000020231	110 800,00
Primitif	Dépense	2131		0000000000	17 695,00
Primitif	Dépense	2131		0000020211	677 425,00
Primitif	Dépense	2188		0000000000	7 878,00

Il faudra envoyer ensuite le flux par HELIOS.

Une fois vos RAR transmis en comptabilité, retourner dans AMBRE afin d'effacer les votes du budget et de poursuivre la saisie.



5. Autorisations de programme

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers.¹

En M57, le montant total des autorisations de programme est limité à 2 % des dépenses réelles d'investissement (les restes à réaliser étant exclus des modalités de calcul).

En cas d'évènement imprévu, l'assemblée délibérante procède au transfert du montant d'Autorisation de Programme nécessaire depuis la dotation inscrite sur le chapitre 020 **Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)** pour abonder le chapitre qui sera utilisé pour enregistrer l'engagement de la dépense rendue nécessaire par cet évènement (décision modificative).

La fongibilité des crédits peut permettre à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité d'effectuer ces mouvements de crédits dans la limite prescrite.

		Fonctionnement				Investissement			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
2	Résultats antérieurs (a)	(D002)	0,00	(R002)	0,00	(D001)	0,00	(R001)	0,00
0	Restes à réaliser (b)		0,00		0,00		0,00	(R1068)	0,00
2	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)		0,00		0,00		0,00		0,00
3	Déficit/Excédent								
2	Propositions 2024 (Hors 020 - 022) (d)		0,00		0,00		0,00		0,00
0	Déficit/Excédent								
2	Total 2023 + propositions 2024 (e = c + d)		0,00		0,00		0,00		0,00
3	Déficit/Excédent								
+	Opérations d'ordre de section à section (f)		0,00		0,00		0,00		0,00
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)		0,00		0,00		0,00		0,00
0	Déficit/Excédent								
2	Total du budget (h = e + f + g)		0,00		0,00		0,00		0,00
4	Déficit/Excédent								
	Pour info 020 - 022		0,00				0,00		

Comme le chapitre **020** est réservé aux autorisations de programme, il est exclu de l'équilibre du budget.

En l'absence d'engagement constaté en fin d'exercice, l'autorisation de programme est obligatoirement annulée.

Cette modification de la gestion du chapitre **020** rend sa gestion beaucoup plus complexe qu'en M14.

6. Autorisations d'engagement

Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Cette procédure est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles l'entité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses

compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers et à l'exclusion des frais de personnel.ⁱ

En M57, le montant total des autorisations d'engagement est limité à 2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En cas d'évènement imprévu, l'assemblée délibérante procède au transfert du montant d'Autorisation d'Engagement nécessaire depuis la dotation inscrite sur le chapitre 022 **Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)** pour abonder le chapitre qui sera utilisé pour enregistrer l'engagement de la dépense rendue nécessaire par cet évènement (décision modificative).

La fongibilité des crédits peut permettre à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité d'effectuer ces mouvements de crédits dans la limite prescrite.

		Fonctionnement				Investissement			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
2	Résultats antérieurs (a)	(D002)	0,00	(R002)	0,00	(D001)	0,00	(R001)	0,00
0	Restes à réaliser (b)		0,00		0,00		0,00	(R1068)	0,00
2	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)		0,00		0,00		0,00		0,00
3	Déficit/Excédent								
2	Propositions 2024 (Hors 020 - 022) (d)		0,00		0,00		0,00		0,00
0	Déficit/Excédent								
2	Total 2023 + propositions 2024 (e = c + d)		0,00		0,00		0,00		0,00
3	Déficit/Excédent								
+	Opérations d'ordre de section à section (f)		0,00		0,00		0,00		0,00
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)		0,00		0,00		0,00		0,00
0	Déficit/Excédent								
2	Total du budget (h = e + f + g)		0,00		0,00		0,00		0,00
4	Déficit/Excédent								
	Pour info 020 - 022		0,00				0,00		

Comme le chapitre **022** est réservé aux autorisations de programme, il est exclu de l'équilibre du budget.

En l'absence d'engagement constaté en fin d'exercice, l'autorisation d'engagement est obligatoirement annulée.

Cette modification de la gestion du chapitre **022** rend sa gestion beaucoup plus complexe qu'en M14.

i

Tome 2 de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

i